

**REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DOUZE NOVEMBRE DEUX MIL DIX
(12 novembre 2010)**

Sous la Présidence de Monsieur DEBOUDT Philippe, Le Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, STOPINSKI Renaud, BERSANO Francis, JASINSKI Jean-Claude, HERBULOT Odile, DELCOURT Bruno, GRENIER Patrick, RASSEMONT Véronique, LACAILLE Thérèse, OLIVIER Marc, MAQUIN Stephan, SAILLARD Eric, GRANDJEAN Patrice, LOPES Manuel.

Etaient absents représentés : KUZIEW Jacqueline (représenté par Monsieur DEBOUDT Philippe).

Etaient absents excusés : Néant

Convocation : 04 novembre 2010

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL de la réunion du conseil municipal du 01 octobre 2010

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

IV DEMANDE D'AJOUTER DELIBERATIONS :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée présente de rajouter un point à l'ordre du jour :

- CONVENTION TRANSEST (mise à disposition du personnel / avenant au bail)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

V POINT ASSURANCE RISQUE STATUTAIRE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat assurance risque statutaire arrive à terme au 31 décembre 2010. Actuellement la commune est assurée à la CNP. Des demandes de tarifs ont été effectuées à d'autres assurances, seule la SMACL (filiale du crédit agricole) a répondu. Un tableau exposant les différences entre la CNP et la SMACL est présenté à l'assemblée présente. Les taux sont moins élevés à la SMACL qu'à la CNP, les franchises sont moins importantes, il n'y a pas de carence..... Jusqu'à présent, la Commune n'avait pas d'assurance pour couvrir les titulaires et non titulaires IRCANTEC, mais il se trouve qu'actuellement il y a 2 agents IRCANTEC et il serait judicieux de les couvrir aussi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la SMACL
- de couvrir les agents CNRACL et IRCANTEC à compter du 01 janvier 2011.

VI BAIL LOCATION DES TERRES EARL LE CLOS :

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de la ferme FAYAUX a été vendue à l'EARL LE CLOS. Cependant une partie des terres louées sont restées communales, il est nécessaire d'établir un avenant au contrat bail initial. Monsieur le Maire donne lecture du bail établi avec les représentants de l'EARL.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au bail et autorise Monsieur le Maire à le signer à l'unanimité des membres présents.

VII BAIL CHASSE EARL LE CLOS :

Suite à la vente d'une partie des terres de la Ferme FAYAUX à l'EARL LE CLOS, un nouveau bail de chasse doit être établi. Monsieur le Maire donne lecture de celui-ci. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le contenu de ce nouveau bail et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : abstention : 1

Pour : 14

Contre : 0

VIII INDEMNITE ASSURANCE :

Suite à la tempête du 14 juillet 2010, l'assurance rembourse la commune pour les dégâts subis. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la liste des dégâts et demande au conseil municipal d'accepter le remboursement à hauteur de 9 563€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant d'indemnisation par l'assurance à hauteur de 9 563 € à l'unanimité.

IX STEP :

a) choix du Maître d'œuvre : Suite au lancement du marché pour la Maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la nouvelle STEP, Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente toutes les entreprises qui ont répondues avec la notation en fonction du prix et de leur capacité (méthodologie proposée, personnalisation de l'offre et compléments techniques, les moyens humains, le contrôle hiérarchisation des tâches et démarche qualité, les moyens techniques et le planning). Huit sociétés ont répondues à l'appel d'offre. L'entreprise SOGREAH a obtenu la meilleure notation pour un montant de 86 800 €H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient cette entreprise pour effectuer la maîtrise d'œuvre à l'unanimité.

b) choix du Contrôle SPS : Pour les travaux de la nouvelle STEP il est nécessaire de nommer un cabinet pour le contrôle SPS. Un marché a été lancé, trois entreprises ont répondues. Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, retient la société VERITAS pour un montant de 6 160.00 €H.T à l'unanimité.

c) choix contrôleur technique. Pour les travaux de la nouvelle STEP il est nécessaire de nommer un contrôleur technique. Un marché a été lancé, quatre entreprises ont répondues. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la société VERITAS pour un montant de 9 960.00 €H.T à l'unanimité.

X MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Après avis de la commission administrative paritaire en date du 12 octobre 2010 qui a émis un avis favorable à l'avancement de grade de Madame DEWULF Angélique, adjoint administratif 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, le Conseil Municipal décide :

- de fermer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 20 heures
- d'ouvrir le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 20 heures.

Après avis du comité technique paritaire, qui a émis un avis favorable à :

- la suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 12 heures
- à la création du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 23 heures
-

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité ces modifications dans le tableau des effectifs à compter du 01 janvier 2011.

XI LOCATION DES LOGEMENTS ANCIENNE POSTE : TARIFS ET CONDITIONS :

Après avoir entendu Monsieur le Maire au sujet de la mise en location des logements communaux sis 7 rue Pierre Curtil à compter du 15 janvier 2011,

DECIDENT

- de prendre comme point de départ de la location la date du 15 janvier 2011,
- de fixer la durée de la location à 3 (trois) années
- de fixer le montant du loyer à : rez de chaussée : 550 € 1^{er} étage : 500 € 2^{ème} étage : 450 € par mois, sans les charges, somme à payer dans les mains de la Trésorerie de VAILLY SUR AISNE sur appel de celle-ci
- Pour le 1^{er} étage et 2^{ème} étage il faudra ajouter les frais de nettoyage de la cage d'escalier commune qui sera effectué par l'agent communal
- La charge des coûts électriques des frais de la VMC sera répartie entre les locataires
- 1 mois de caution sera demandé aux futurs locataires
- de réévaluer annuellement les loyers en fonction de la valeur du dernier indice de révision du loyer (IRL) connu à la date d'échéance.
- Les futurs locataires prendront possession des lieux en l'état, connus d'eux pour les avoir visités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les baux

Vote du Conseil Municipal : pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 1

XII DEMANDE DE SUBVENTION DGE (RAMPE HANDICAPEE AGENCE POSTALE) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'État pour la mise en place de la rampe handicapée à l'agence postale, une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) de 30 à 55% du montant H.T. des travaux soit 8 160.00 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2011.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

XIII DEMANDE DE SUBVENTION C.D.D.L. (RAMPE HANDICAPEE AGENCE POSTALE) :

Le Conseil Municipal sollicite la Communauté de Communes du Chemin des Dames une subvention dans le cadre du CDDL pour la mise en place de la rampe handicapée à l'agence postale, pour un montant de 8 160.00 €H.T.

Demande subvention de 30% CDDL, soit 2 448.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

XIII CONVENTION TRANSEST :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société TRANSEST demande à la Commune une mise à disposition du personnel pour l'entretien de leurs locaux. Il présente à l'assemblée l'avenant au bail ainsi que la convention de mise à disposition du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail et la convention de mise à disposition à l'unanimité.

XVI Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'installation de la porte dans le local réservé aux associations, l'association de football demande à avoir la clé d'accès en permanence. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, autorise cette mise à disposition à condition que leur matériel soit rangé dans des armoires, que le local soit nettoyé à chaque utilisation. Monsieur BERSANO demande qu'une affiche soit installée dans le local pour rappeler les conditions d'utilisation à chaque association qui utilisera cette pièce.

Le Commandement de la Gendarmerie a informé les Maires des cantons de Craonne et Neufchâtel sur Aisne sur les nouveaux horaires d'ouverture des brigades de gendarmerie de Corbény et de Guignicourt à compter du 15 novembre :

- la gendarmerie de Corbény sera ouverte en permanence du lundi au dimanche
- la gendarmerie de Guignicourt sera ouverte tous les jours, sauf le mardi, jeudi, vendredi samedi et dimanche matin.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur sur l'enquête publique qui a eu lieu pour l'exploitation des carrières sur la commune de Corbény. Ce rapport émet un avis favorable à l'exploitation.

Madame HERBULOT informe l'assemblée que l'opération brioche s'est bien déroulée. Le montant de la collecte s'élève à 104 €50.

Monsieur LOPES demande si la Commune peut se renseigner à France Telecom, afin de savoir pourquoi la Commune n'est pas desservie sur l'option de présentation du numéro; Monsieur le Maire l'informe que le secrétariat se rapprochera de leur service.

Monsieur STOPINSKI informe Monsieur le Maire d'une demande de Monsieur DELCROIX qui souhaiterait savoir si le fossé qui longe sa propriété pourrait être curé. Monsieur le Maire l'informe qu'il va étudier le problème et que le nécessaire sera fait.

La séance est levée à 22H50

DELIERATIONS :

- 67-10 : POINT ASSURANCE RISQUE STATUTAIRE
- 68-10 : LOCATION DES TERRES EARL LE CLOS
- 69-10 : BAIL CHASSE EARL LE CLOS
- 70-10 : INDEMNITE ASSURANCE
- 71-10 : STEP
- 72-10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 73-10 : LOCATIONS DES LOGEMENTS ANCIENNE POSTE : TARIFS ET CONDITIONS
- 74-10 : DEMANDE SUBVENTION DGE RAMPE HANDICAPEE AGENCE POSTALE
- 75-10 : DEMANDE SUBVENTION CDDL RAMPE HANDICAPEE AGENCE POSTALE
- 76-10 : CONVENTION TRANSEST

DEBOUDT Philippe,

JASINSKI Jean-Claude,

GRANDJEAN Patrice,

RASSEMONT Véronique,

GRENIER Patrick,

LACAILLE Thérèse,

OLIVIER Marc,

BERSANO Francis,

DELCOURT Bruno,

LOPES Manuel.

HERBULOT Odile

MAQUIN Stephan

SAILLARD Eric

STOPINSKI Renaud

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 15 novembre 2010, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.